

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°96/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 12 Juin à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni au foyer de vie « le château blanc » - Rue Chanzy à Flixecourt, sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, SOUILLARD, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET,

Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLME, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, COLOMBEL, BLAIZEL, DELVILLE, BELLAREDJ, CARLE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs : M BELLAREDJ donne pouvoir à M WALIGORA

Mme DE ALMEIDA donne pouvoir à M HENRY

M CARLE donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme MINET donne pouvoir à Mme SOUILLARD

Secrétaire de séance : M DELAFOSSE

OBJET : Attribution de la concession de service du centre aquatique AQUANES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du 11/04/2024 visée en préfecture le 16/04/2024 portant sur le choix du mode de gestion,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public sur la sélection des candidatures du 17/02/2025,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public sur la sélection des candidats admissibles à la négociation du 22/04/2025,

Vu les retours de négociation du 07/05/2025 et 22/05/2025 du candidat Equalia pressenti à l'attribution précisant et améliorant son offre,

Vu le rapport du Président du 27/05/2025,

Considérant l'ensemble des éléments de la procédure,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le rapport du Président, les avis de la commission DSP et les éléments de négociation emportant :
 - la décision de rejet de l'offre du candidat PRESTALIS.
 - la décision d'approuver le choix de retenir le candidat EQUALIA comme concessionnaire pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique communautaire pour la période 2026-2030.
- d'autoriser le Président à mettre au point le contrat avec Equalia conformément aux éléments de procédure.
- d'autoriser le Président à signer le contrat de concession avec la société EQUALIA ainsi que tous documents juridiques, administratifs et financiers liés à cette concession.
- de charger le Président à effectuer les démarches de finalisation de la procédure.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 13 juin 2025 et de sa publication le 16 juin 2025.

